

Tableau n° 17
Les poussières minérales renfermant de la silice libre (ou le dioxyde de silicium)

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
<p>Silicose aiguë : pneumoconiose caractérisée par des lésions alvéolo-interstitielles bilatérales mises en évidence par des examens radiographiques ou tomodynamométriques ou par des constatations anatomopathologiques (lipoprotéinose) lorsqu'elles existent ; ces signes ou ces constatations s'accompagnent de troubles fonctionnels respiratoires d'évolution rapide.</p>	<p align="center">6 mois sous réserve d'une durée minimale d'exposition de 6 mois</p>	<p>Travaux exposant à l'inhalation des poussières de la silice libre, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de forage, d'abattage, d'extraction et de transport de minerais ou de roches renfermant de la silice libre. - Concassage, broyage, tamisage et manipulation effectués à sec de minerais ou de roches renfermant de la silice libre. - Taille et polissage de roches renfermant de la silice libre.
<p>Silicose chronique : pneumoconiose caractérisée par des lésions interstitielles micronodulaires ou nodulaires bilatérales révélées par des examens radiographiques ou tomodynamométriques ou par des constatations anatomopathologiques lorsqu'elles existent ; ces signes ou ces constatations s'accompagnent ou non de troubles fonctionnels respiratoires.</p>	<p align="center">35 ans sous réserve d'une durée minimale d'exposition de 2 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fabrication et manutention de produits abrasifs, de poudres à nettoyer ou autres produits renfermant de la silice libre. - Travaux de ponçage et sciage à sec de matériaux renfermant de la silice libre. - Extraction, refonte, taillage, lissage et polissage de l'ardoise. - Utilisation de poudre d'ardoise (schiste en poudre) comme charge en caoutchouterie ou dans la réparation de mastic ou aggloméré.

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Complications de ces affections :		<ul style="list-style-type: none"> - Extraction, broyage, conditionnement du talc. - Utilisation du talc comme lubrifiant ou comme charge dans l'apprêt du papier dans certaines peintures, dans la préparation de poudre cosmétique, dans les mélanges de caoutchouterie. - Les opérations de sablage. - Fabrication de carborundum, de verre, de la porcelaine, de la faïence et autres produits céramiques, des produits réfractaires. - Travaux de fonderie exposant aux poussières de sables, décochage, ébarbage et dessablage. - Travaux de meulage, polissage, d'aiguisages effectués à sec, au moyen de meules renfermant de la silice libre. - Travaux de décapage ou de polissage au jet de sable. - Travaux de construction, d'entretien et de démolition exposant à l'inhalation de poussières renfermant de la silice libre. - Manipulation, broyage, conditionnement, usinage, utilisation du graphite, notamment comme réfractaire, fabrication d'électrodes.
a- Complications cardiaques : Insuffisance ventriculaire droite caractérisée.	35 ans sous réserve d'une durée minimale d'exposition de 2 ans	
b- Complications pleuro-pulmonaires : - Tuberculose ou autre mycobactériose surajoutée et caractérisée ; - Nécrose cavitaire aseptique ; - Aspergillose intra cavitaire confirmée par la sérologie.		
c- Complications non spécifiques : - Pneumothorax spontané ; - Suppuration broncho-pulmonaire subaiguë ou chronique. - Insuffisance respiratoire aiguë nécessitant des soins intensifs en milieu spécialisé.		
d- Lésions pleuro-pneumoconiotiques à type rhumatoïde (syndrome de Caplan- Colinet).		
e- Sclérodermie systémique (syndrome d'Erasmus).	15 ans sous réserve d'une durée minimale d'exposition de 5 ans	
Lupus érythémateux systémique	40 ans sous réserve d'une durée minimale d'exposition de 10 ans	
Cancer broncho-pulmonaire primitif	40 ans sous réserve d'une durée minimale d'exposition de 5 ans	